

# La Grande Briance équipée d'abreuvoirs

Le chantier d'aménagement d'abreuvoirs sur les berges de la Grande Briance s'est achevé le 1<sup>er</sup> mars à La Croisille-Sur-Briance et Surdoux.

**Apporter une eau de qualité aux animaux**

Par le biais de son contrat territorial milieux aquatiques (CTMA : programme pluriannuel d'actions) du bassin versant de la Briance, le syndicat peut solliciter des fonds (agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Département Haute-Vienne), notamment pour des actions en milieu agricole. Les objectifs sont multiples : apporter une eau de qualité aux animaux, assurer la protection des berges et du lit du cours d'eau par l'installation de clôtures.

Ce CTMA a pour but de gérer, préserver et aménager les cours d'eau et l'ensemble des milieux aquatiques sur le bassin de la Briance. Un programme d'une quarantaine d'actions a été chiffré pour 5 années : mises aux normes ou effacement



**TRAVAUX.** Les travaux d'aménagement d'abreuvoirs sur la Grande Briance sont achevés.

d'étangs, restauration de la continuité écologique, abreuvement et mises en défens des berges, restauration de la végétation des berges et gestion des embâcles, préservation des zones humides, suivis et analyses de la qualité de l'eau, éducation à l'environnement, etc..

Il s'inscrit dans une démarche dictée par les objectifs européens via la directive cadre sur l'eau, mais également de ceux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne et dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Vienne.

Le projet initié ici en 2018 en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, a été réalisé en janvier et février 2021 sur les bords de la Grande Briance. Pour mener à bien les travaux, le syndicat a fait appel à l'entreprise Satpa.

Les clôtures sur berges, quant à elles, seront fournies par le syndicat et installées par les agriculteurs dans les prochaines semaines.

L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de ce type sur l'ensemble de son périmètre. ■

**Contacts.** Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, 38, avenue du Président-Wilson, 87700 Abre-sur-Vienne, 05.55.70.56.64, fax. 05.55.70.30.21, [contact@syndicat-bassin-vienne.fr](mailto:contact@syndicat-bassin-vienne.fr), [www.syndicat-bassin-vienne.fr](http://www.syndicat-bassin-vienne.fr)

## EN CHIFFRES

**4 exploitations agricoles sont concernées avec 12 abreuvoirs, 5 points de franchissements et 1,4 km de clôtures installés.**

**Le montant total des investissements s'élève à 37.700 €, financés par l'agence de l'eau, la région, le département et les agriculteurs concernés.**